

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

Arrondissement
de Rambouillet

Canton de
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00.

Mairie de La Verrière

Mairie de La Verrière

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE

DECISION N° 071 - 2023

REFERENCES : LES ARTICLES L.2122-21, L2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 69 EN DATE DU 18 MAI 2022 PORTANT DELEGATION AU MAIRE, ET VISEE PAR MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE RAMBOUILLET, LE 24 MAI 2022.

OBJET :

Contrat de Cession
Collectif 4EME SOUFFLE /
SAINT QUENTIN EN YVELINES
pour « Tu me suis ? », le
samedi 30 septembre 2023 à
17h

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant, les missions du service culturel de promouvoir la culture et d'organiser des manifestations s'inscrivant dans le projet culturel telles que les spectacles vivants,

Considérant la proposition de partenariat entre l'Etablissement public de coopération Intercommunale Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville de La Verrière dans le cadre de la « mission danse »,

Considérant, la volonté d'organiser un spectacle le 30 septembre 2023 à 17h

Considérant, la proposition du collectif 4EME SOUFFLE,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De signer le contrat de cession tripartite entre la commune de La Verrière, l'Etablissement public de coopération Intercommunale Saint-Quentin-en-Yvelines et le collectif 4EME SOUFFLE domicilié 10 place Charles de Gaulle 93260 LES LILAS – pour le spectacle « Tu me suis ? » le samedi 30 septembre 2023 à 17h

Fait à La Verrière,
Le 26/09/2023

Le Maire,
Nicolas DAINVILLE
Véronique George,
Directrice Générale des Services
La Verrière

